

Image not found or type unknown



Que dois je faire pour recuperer mon dû ?

Par **mickgt500**, le **13/12/2009** à **14:30**

Bonjour, Suite à un achat un peu forcé d'un aspirateur professionnel d'une valeur ttc 4.300 €, la Directrice commerciale de la société IDEC s'est engagée, après ma rétractation du produit, à le reprendre ou du moins une amie très proche nommée Mlle D---- s'est engagée à me verser la somme de 3.100 € suite au rachat de l'aspirateur de marque KIRBEY exécuté par l'intermédiaire de la société IDEC. A ce jour je n'ai reçu que 5 x 350€ = 1.750 € par chèques. J'ai envoyé une lettre recommandée mais sans succès. J'ai fait appel à un huissier qui nous a mené au tribunal de Grasse le 1 avril. Mlle D---- ne s'est pas présentée donc jugement par défaut. A ce jour cette personne me doit la somme totale de 1.350 € outre les intérêts au taux légal, plus les dépenses que m'ont engendré cette affaire (distance, huissier, etc...). Ma question est : que dois je faire pour récupérer mon dû ? Cordialement.